

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

compétences Question écrite n° 19306

### Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative de lui donner des indications sur ses projets concernant une éventuelle dévolution de compétences d'État relevant de son ministère aux collectivités locales. Il souhaite également savoir si des transferts de personnels dépendant de son ministère sont envisagés dans le cadre des transferts de compétences.

#### Texte de la réponse

Le champ d'intervention du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative s'inscrit dans un contexte de compétences déjà partagées avec les collectivités locales. L'enjeu est donc de traiter, notamment dans le cadre de la modernisation de l'action publique et du projet de loi de décentralisation, des modalités de gouvernance qui permettent d'apporter la meilleure réponse aux besoins des usagers sur les territoires. C'est dans cet objectif que s'inscrit le projet de réforme des établissements (centres de ressources, d'expertise et de performance sportive - CREPS) qui vise à les conforter comme outils essentiels de la politique du ministère chargé des sports en faveur des sportifs de haut niveau et du service public de formation, tout en favorisant leur ancrage territorial autour de projets concertés avec l'ensemble des acteurs. Cette réforme impliquera, dans le cadre du transfert de compétences de gestion (fonctionnement et entretien du patrimoine) aux régions, outre le transfert du patrimoine, le transfert de certains personnels, à l'instar de ce qui a déjà été réalisé avec les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE).

#### Données clés

Auteur: M. Lionel Tardy

Circonscription: Haute-Savoie (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 19306 Rubrique : Collectivités territoriales

**Ministère interrogé :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative **Ministère attributaire :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>26 février 2013</u>, page 2093 Réponse publiée au JO le : <u>21 mai 2013</u>, page 5315